



Compte rendu du Conseil Municipal **du 25 janvier 2019**

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Aurélie BONNEFOY, Catherine BOUAMRANE, Marc GAYT, Joseph GIRARD, Sylvie JOUVE, Gilles KACZMAREK, Guy MARODON, Louis POMMIER, Jean-Christophe PRORIOL, Alexandra REYNAUD et Jean SAVEL.

Absents : Gilles TRONCHON.

Gilles TRONCHON a donné procuration à Aurélie BONNEFOY

Mme Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 18 janvier 2019.

Délibération n°2019-01

Objet : Désignation du secrétaire de séance.

Le Maire propose de désigner un élu en « qualité » de secrétaire de séance.
A l'unanimité Mme Sylvie JOUVE est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2019-02

Objet : Adoption du précédent compte rendu.

Le Maire propose l'adoption du compte rendu du précédent Conseil Municipal.

Il convient de noter une erreur sur ce compte rendu, en effet le tarif du ticket de cantine n'a pas augmenté mais cette décision a été prise avec 8 voix « pour » contre 6 voix « contre » et non à l'unanimité.

A l'unanimité, le compte rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2018 est adopté et sera disponible sur le site de la commune.

Délibération n°2019-03

Objet : Entretien et signalétique des PR.

Le Maire propose la signature d'une convention avec l'agglomération du Puy précisant le rôle de chacun en matière d'entretien des sentiers de randonnée et des circuits VTT.

La création des parcours et des supports ainsi que le balisage seraient à la charge de la Communauté d'agglomération, en revanche, l'entretien des chemins sur lesquels passent les PR (en majorité des chemins ruraux) resterait à la charge de la commune.

Ces PR sont un outil de découverte du territoire et un outil de développement touristique pertinent, aussi le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer la convention correspondante.

Délibération n°2019-04

Objet : Acompte de subvention - APE.

Le Maire rappelle aux élus que l'école publique organise cette année un voyage scolaire du 1^{er} au 5 avril à Palavas pour tous les élèves du CP au CM2, soit 45 enfants.

Le coût total étant de 15 000 € environ, il a été convenu qu'une subvention de 5 000 € (représentant environ 1/3 du coût total) soit prévue pour cette occasion dans le budget 2019. Les parents et l'Association des Parents d'Elèves (APE) participant à environ 1/3 chacun.

L'APE demande s'il est possible de verser un acompte (avant le vote du budget qui n'aura lieu qu'en mars / avril) afin de procéder au 1^{er} versement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à verser la somme de 2 000 € à l'APE au titre d'un acompte de subvention.

Délibération n°2019-05

Objet : Demande de subvention auprès de la Région pour les travaux de sécurisation de la montée de la Gare.

Le maire rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé de réaliser des travaux sur l'Avenue de l'Emblavez :

- afin d'enfouir les réseaux secs
- et de créer un cheminement piéton entre la gare / le bourg et les Marronniers.

Ces travaux commenceront au 1^{er} trimestre 2019 pour un montant total de 120 418.41 € HT répartis ainsi :

- ✓ Enfouissement des réseaux : 73 595.42 € HT
 - France Télécom : 9 479.80 € HT
 - Eclairage public : 25 820.47 € HT
 - Basse tension : 38 295.14 € HT
- ✓ Création d'une voie piétonnière sécurisée en bordure de CD 251 accès PMR : 46 823 € HT

Montant des subventions sollicitées :

- ✓ 32 776.10 € auprès de la Région
- ✓ 14 046.90 € auprès de l'Etat au titre de la DETR 2019
- ✓ 39 329.85 € auprès du syndicat d'électrification

Participation communale : 34 265.56 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Le Maire à déposer les demandes de subventions ci-dessus évoquées pour ce projet ainsi que tous les documents afférents.

Délibération n°2019-06

Objet : Demande de subvention auprès de l'Etat (au titre de la DETR) pour la campagne de goudronnage.

Le Maire propose aux élus de réaliser en 2019 une grosse campagne de goudronnage, à l'ordre du jour :

- ✓ **Village de Labroc :**

Ce village a été l'objet d'une reprise totale du réseau d'assainissement avec création d'un lagunage réglant ainsi la problématique de 25 habitations. L'enfouissement des eaux usées a été accompagné de celui de France Télécom et de la fibre en attente de branchement ultérieur. Le nouvel éclairage public LED permet désormais des économies importantes. Nous envisageons au printemps la reprise de la chaussée sur la traversée du village. Coût : 51 298,50 € HT.

- ✓ **Impasse du Bief :**
Reprise totale. Coût : 11 273.80 € HT
- ✓ **Rue de la Loire :**
Reprise totale. Coût : 23 939.70 € HT
- ✓ **Rue de la Chomette :**
Reprise totale. Coût : 2 315 € HT

Le coût prévisionnel total du projet est donc de 88 827 € soit 106 592.40 € TTC.

Le calendrier de réalisation est le suivant : printemps 2019.

Le montant de la subvention sollicitée est de : 35 531 € soit 40 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Le Maire à déposer la demande de subvention ci-dessus évoquée pour ce projet et tous les documents afférents.

Délibération n°2019-07

Objet : Demande de subvention auprès de l'Etat (au titre de la DETR) pour la sécurisation de la montée de la Gare au lotissement.

Le maire rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé de réaliser un cheminement piéton entre la gare / le bourg et les Marronniers afin de mettre en sécurité l'Avenue de l'Emblavez. Cette desserte entre la Gare et le lotissement le plus peuplé de St Vincent est emprunté par les pendulaires et les écoliers rejoignant le Puy / Returnac et St Etienne. Les travaux sur la partie Agglo de cette route permettront :

- ✓ La sécurisation par un cheminement piéton distinct de la chaussée et par la création d'une bande accessible aux PMR.
- ✓ L'éclairage public destiné à la sécurité des piétons.

Notons que les réseaux secs seront enfouis mais l'Etat n'est pas sollicité.

Ces travaux commenceront au 1^{er} trimestre 2019 pour un montant total de 46 823 € HT, le financement serait le suivant :

- ✓ DETR : 14 046.90 €
- ✓ Région : 12 642.21 €
- ✓ Commune : 20 133.89 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Le Maire à déposer les demandes de subventions ci-dessus évoquées pour ce projet ainsi que tous les documents afférents.

Délibération n°2019-08

Objet : Délibération pour le renouvellement de la convention avec Julien Boncompain pour son camion de pizzas

Le Maire indique que la convention signée avec M. Julien Boncompain, et précisant sa participation pour l'installation électrique de son camion de pizzas sur le parking du stade, arrive à échéance. Il propose donc de la renouveler pour une année et pour le même montant, soit 60 €.

A l'unanimité le Conseil autorise le maire à renouveler cette convention.

Délibération n°2019-09

Objet : Enfouissement Télécom à Larcenac

Le Maire expose au élus qu'il y'a lieu de prévoir les travaux cités en objet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé conformément à la convention cadre signée le 30 juin 2015 entre le syndicat d'énergies et Orange pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques sur supports communs.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles est estimée à 18 825.41 € TTC.

Le syndicat départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux pour lesquels il appellera, auprès de la commune, une participation de 18 825.41 – (730 m x 8 €) = 12 985.41 €.

Cette participation pourra être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ✓ d'approuver l'avant projet des travaux cités en référence
- ✓ De confier la réalisation des ces travaux au syndicat départemental d'énergies
- ✓ D'autoriser le maire à signer avec le syndicat une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée
- ✓ De fixer la participation de la commune à la somme de 12 985.41 €, cette participation pourra être revue en fonction du décompte définitif
- ✓ D'inscrire la somme de 12 985.41 € au budget primitif.

Questions diverses :

✓ Discussion sur le prochain budget :

- **Eclairage public à Larcenac** : Dans le cadre de l'enfouissement du réseau d'éclairage public rue de la Chambre d'Emprunt à Larcenac, l'entreprise CEGELEC propose un devis pour le remplacement des ampoules les plus anciennes. Le coût est de 330 € HT.
- **Terrain de pétanque** : à la demande de l'association St Vincent Pétanque, un portail sera réalisé par les employés municipaux. Des devis seront demandés pour le décapage du terrain, la mairie prendra en charge une partie des travaux, l'autre partie devant être financée par l'association.
- **Salle des associations** : Le parking de la salle des associations est très abîmé, des devis pour sa réfection seront demandés.
- **Cimetière** : Suite aux réunions de la commission cimetière, il est apparu indispensable de prévoir l'agrandissement du cimetière dans un délai très bref. L'option envisagée, au vu du coût financier, est de l'agrandir côté communal, il faudra également penser à l'installation d'un nouveau columbarium et à l'adoption d'un nouveau règlement.
- **Mairie** : Les travaux de réhabilitation de la mairie sont pratiquement terminés, la commission « bâtiments » propose que des devis soient demandés pour changer les menuiseries du 2^{ème} étage (bureau de l'ADMR), de reprendre les parties abimées de la façade et de terminer le sol devant l'entrée actuelle (véranda).

- **Bourg** : Dans un souci d'amélioration et d'embellissement de notre bourg, les élus proposent l'installation de jardinières / plantations sur les escaliers menant de la salle des mariages (salle du Conseil) à l'entrée principale de la mairie (sur la place devant l'Eglise). Le mur devant l'Assemblée doit être repris (fissures et crépi) ainsi que le four rue de la Fontaine.
- **Labroc** : Le carrefour dit « des Aveugles » est très dangereux, plusieurs solutions d'aménagement sont proposées aux élus.

✓ **Recensement :**

Un point est fait sur l'état d'avancement du recensement qui a lieu du 17 janvier au 16 février : à ce jour 27,8 % de la population a été recensée en sachant qu'il y'a en tout 601 logements sur notre commune.

✓ **Etudes surveillées ou accompagnement aux devoirs:**

Au dernier conseil d'école, des représentants de parents ont demandé si la commune envisageait la mise en place d'un temps, pendant la garderie du soir, au cours duquel les enfants auraient la possibilité de relire leurs leçons ou de commencer leurs devoirs.

Se pose alors la question de la mise en place « d'études surveillées » sous la surveillance d'une maîtresse avec un taux horaire légalement imposé.

Après discussion, les élus décident, dans un premier temps, de proposer un accompagnement aux devoirs aux élèves du CP au CM2 qui sont inscrits à la garderie, il se déroulera dans la salle séparée de la garderie par la cloison et sous la surveillance d'une ATSEM, Mme Karine Bérut.

Cette possibilité sera offerte gratuitement les lundis, mardis et jeudis de 16h30 (l'école se terminant à 16h15, les enfants profiteraient d'un petit temps de récréation) à 17h30.

Cette solution plus souple permettra aux enfants de rejoindre le groupe en garderie une fois les devoirs faits.